



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **ATELIER COPROPRIÉTÉS DU CRHH DU 12 SEPTEMBRE 2024**

**LE DÉPLOIEMENT DES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE  
L'ACCESSIBILITÉ DANS LES COPROPRIÉTÉS**

---



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## L'accessibilité de l'immeuble : comment se rendre du pas de la copropriété jusqu'à la porte du logement ?



L'aspiration à mieux vivre chez soi passe également par l'adaptation du bâtiment et du logement, de manière à répondre aux enjeux générationnels et de santé publique.

Nous chercherons ensemble au cours de cet atelier à identifier les leviers du déploiement des interventions de ce type en copropriété, qui doivent trouver leur place en complémentarité avec la promotion de la rénovation énergétique et du développement durable.

---

Atelier copropriétés du CRHH du 12 septembre 2024

# Ordre du jour

## **9h30-9h45 – Introduction et points d’actualité**

## **9h45-10h05 – Témoignage d’Est Métropole Habitat – Paul Sachot, chargé de mission expérimentation et financement**

*On dénombre près de 600 000 logements sociaux en Auvergne-Rhône-Alpes, gérés par environ 90 bailleurs sociaux. Parmi eux, Est Métropole Habitat est un organisme HLM disposant d’un parc de plus de 16 000 logements dans les communes de l’Est de la Métropole de Lyon. À travers son retour d’expérience auprès des locataires du parc social, il présentera plusieurs réalisations concernant des travaux d’accessibilité.*

## **10h05-10h45 – 1<sup>er</sup> temps de travail en atelier / table-ronde**

*Constats : selon vous, quels sont les freins identifiés à la mise en œuvre de travaux d’accessibilité en copropriété ?*

## **10h45-11h05 – Témoignage de Récipro-Cité – Chloé Viallefond, coordinatrice du bureau d’études**

*Spécialisée dans l’assistance à maîtrise d’usage (AMU), cette entreprise accompagne collectivités, aménageurs, promoteurs, bailleurs et gestionnaires à créer des espaces partagés propices au « vivre ensemble » à tous les âges. Elle est convaincue que le bien-être individuel et le mieux-vivre au sein de sa résidence, de son quartier, de sa ville, passent par l’appropriation de son lieu de vie, le partage avec ses voisins plus ou moins proches quels que soient l’âge, l’origine, et les idées.*

## **11h05-11h45 – 2<sup>e</sup> temps de travail en atelier / table-ronde**

*Propositions : que mettre en place pour favoriser la prise en compte de l’accessibilité, du vieillissement de la population et de l’amélioration du cadre de vie dans les copropriétés ?*

## **11h45-12h30 – Conclusion**



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# ACTUALITÉS SUR LES COPROPRIÉTÉS

Atelier copropriétés du CRHH du 12 septembre 2024

---

## **Loi n° 2024-322 du 9 avril 2024 visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement**

Cette loi apporte des évolutions sur des dispositifs existants et des possibilités nouvelles afin d'accélérer et simplifier les interventions sur les copropriétés, rendues nécessaires par les difficultés qu'elles connaissent, soit dans leur fonctionnement, soit par leur état de dégradation.

Comprenant 59 articles et découpée en trois chapitres (intervention en amont d'une dégradation définitive ; accélérer les procédures de recyclage et de transformation des copropriétés et les opérations d'aménagements stratégiques ; mesures diverses), la loi s'articule autour de trois axes d'intervention : volet « copropriétés », volet « habitat indigne », outils d'intervention publique.

**La loi nécessite la rédaction de plusieurs décrets d'application**, qui devraient pour la plupart d'entre eux être publiés en novembre 2024 ; ceux relatifs à la durée du prêt collectif et aux catégories de copropriétés dégradées mentionnées au IV du L312-7 du CCH sont prévus pour décembre 2024 ; celui relatif aux compétences et garanties de la personne élaborant le diagnostic, ainsi que de la personne élaborant le projet de PPT, et définissant les possibilités ouvertes pour une commune de définir des secteurs dans lesquels tout bâtiment d'habitation collectif doit faire l'objet d'un diagnostic structurel du bâtiment devrait être publié en janvier 2025.

## **Décret 2023-695 du 29 juillet 2023 portant règles sanitaires d'hygiène et de salubrité des locaux d'habitat et assimilés**

Ce décret fixe des règles sanitaires d'hygiène et de salubrité des locaux d'habitation et assimilés dans la partie réglementaire du code de la santé publique. Il précise la définition des situations d'insalubrité et les critères fondant la qualification de locaux par nature impropres à l'habitation. Il prévoit en outre les sanctions du non-respect de ces règles.

Ce décret assouplissait sensiblement certains critères de location permettant notamment de louer des logements « atypiques » avec un plafond d'au moins 1,80 m de haut ou de moins de 2 m de large.

Saisi d'un recours par l'association Droit Au Logement, le Conseil d'État ne s'est pas prononcé sur le fond mais a retoqué cette disposition en concluant que « les modifications ainsi apportées aux règles de salubrité des locaux d'habitation postérieurement à la consultation du Haut Conseil de la santé publique », susceptibles de « permettre la mise à disposition aux fins d'habitation de locaux enterrés en totalité et d'une hauteur sous plafond de 1,80 m, ce qu'excluait le projet de décret soumis à consultation » posaient « une question nouvelle qui imposait une nouvelle consultation de cet organisme ».

→ *Pour en savoir plus : lire la [décision du Conseil d'État](#)*

## Rapport au Sénat n°736 sur la paupérisation des copropriétés immobilières

Une commission d'enquête a examiné la situation préoccupante des copropriétés en difficulté. Leur paupérisation est présentée comme un phénomène complexe, encore mal connu bien que pris en charge par les politiques publiques.

Difficultés multiples : état du bâti, environnement urbain, normes énergétiques, caractéristiques socio-économiques des copropriétaires, complexité juridique et problèmes de gouvernance... Le cadre de la loi de 1965 est aussi un facteur de blocage. Le rapport interroge également la capacité des statistiques existantes à refléter l'ampleur des situations.

Des préconisations pour faciliter le cadre du fonctionnement des copropriétés : codification du droit de la copropriété, règlement-type, renforcement du rôle du conseil syndical, privation du droit de recours pour les copropriétaires défaillants aux AG, inclusion des locataires dans les instances de gestion, abaissement du seuil de majorité pour la révocation du syndic...

Concernant les petites copropriétés fragiles, préconisation de développer les dispositifs d'aller-vers et les équipes mobiles, et de créer un "Plan initiative copropriété" dédié aux petites copropriétés.

Des enjeux de meilleure coordination des acteurs de l'observation et de l'accompagnement des copropriétés avec les services techniques municipaux, et des recommandations pour améliorer l'action publique, en insistant sur la nécessité d'ancrer des réformes dans la durée (ex : porter à 10 ans la durée des opérations programmées destinées à prévenir et redresser les copropriétés ; créer une banque de rénovation de la copropriété...).

Enfin, pour lutter contre la paupérisation, le rapport appelle à une meilleure approche en coût global d'une acquisition en copropriété.

→ Pour en savoir plus : lire le [rapport](#)

# Registre national d'immatriculation des copropriétés



**Lettre d'information #87**

— Août 2024

## En bref

**Ce mois-ci la lettre présente :**

- Le rapport national annuel 2023
- Les clubs utilisateurs S2 2024
- Un webinar sur la mobilité électrique en copropriétés

## Chiffre clé du mois

**590 226**

Copropriétés immatriculées\*

\*Données du 28/08/24

La dernière lettre d'information du Registre permet d'accéder au rapport national annuel 2023. Elle annonce également les dates des clubs utilisateurs du 2<sup>e</sup> semestre 2024 qui échangeront sur les actualités du registre, les besoins d'amélioration et leurs états d'avancement, la feuille de route 2025 et la documentation.

[→ Pour être informé des prochaines newsletters](#)

### Métropoles

34 | 2024  
Varia



## Cohabiter dans une copropriété issue de la vente HLM. Diversification des statuts d'occupation, mixité sociale et rapports de voisinage

*Living Together After Social Housing Sales: Diversification of Occupancy Statuses, Social Mix, and Neighborly Relations*

Sylvie Fol, Pauline Gali, Matthieu Gimat, Marie Mondain et Hortense Soichet



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/metropoles/10715>

DOI : 10.4000/11tyu

ISSN : 1957-7788

Un des objectifs de la vente HLM est de créer de la mixité sociale à l'échelle des immeubles concernés, avec des ménages restés locataires sociaux, des ménages accédants à la propriété, voire des locataires privés, dont le statut social est souvent divers.

À partir d'une enquête par entretiens dans 3 immeubles franciliens, l'étude porte sur les rapports de voisinage qui découlent de la vente, via une typologie des occupants de ces résidences croisant leurs trajectoires et leurs projets résidentiels, et s'intéresse à la façon dont s'organisent leurs relations de voisinage et la vie collective au sein des immeubles.

→ *pour en savoir plus* : [lire l'étude](#)

## Puca – programme de recherche « (Ré)gé(n)rer les copropriétés



Terra

Rencontre acteurs-chercheurs « **la rénovation énergétique des copropriétés vue par les sciences sociales** » du 8 juillet 2024

→ *Retrouvez le programme, la bibliographie, les présentations, et l'enregistrement sur le [site du Puca](#)*

## Évaluation du dispositif « Veille et observatoire des copropriétés »

Dans le cadre du Plan Initiative Copropriétés, l'Anah a lancé une évaluation des dispositifs VOC mis en œuvre sur le territorial national. Des groupes de travail témoin ont été réalisés avec le bureau d'études Cf.Géo à destination des opérateurs et des collectivités.

Pour compléter l'évaluation, l'Anah invite les services déconcentrés de l'État et les collectivités à participer une enquête sur les VOC dans leurs territoires, qui vise à recueillir les caractéristiques de chaque VOC ainsi que les modalités de mise en œuvre et de poursuite.

→ *Le questionnaire est accessible via le lien suivant : [répondre au questionnaire](#)*

## Prêts et préfinancement en copropriété dégradées

L'Anah constate de régulières remontées de freins ou difficultés à mobiliser les prêts bancaires sur les copropriétés dégradées. La loi « Habitat dégradé » du 09/04/2024 modifie les règles d'emprunt bancaire collectif pour les copropriétés ; un décret doit paraître pour préciser certaines informations relatives à celui-ci.

Dans ce cadre, et pour porter les demandes des territoires, l'Anah souhaite connaître les difficultés et freins rencontrés dans la mobilisation de prêt collectif pour les copropriétés en Plan de sauvegarde ou OPAH-CD (notamment pour le préfinancement de subventions publiques). Ces retours lui permettront d'alimenter et d'illustrer ses échanges avec les tutelles.

→ *Réponses à adresser à [\[marieme.kouate@anah.gouv.fr\]](mailto:marieme.kouate@anah.gouv.fr)*



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **EST MÉTROPOLE HABITAT**

Paul Sachot, chargé de mission expérimentation et financement

Atelier copropriétés du CRHH du 12 septembre 2024

---

# Adaptation des logements sociaux

handicap et accompagnement au  
vieillessement

## Quelques chiffres

Au 31.12.2021,  
**Est Métropole  
Habitat**  
est propriétaire de

**17 026**  
logements



1 172  
logements  
étudiants



14 171  
logements  
familiaux



1 683  
logements  
non gérés par EMH

+ de  
**36 000**  
personnes  
logées

Est Métropole  
Habitat  
c'est :

**354**  
collaborateurs

dont



**138**  
personnels de  
proximité

## Notre plan stratégique de patrimoine 2021-2025



**350 nouveaux  
logements  
par an**



**2 498 logements  
réhabilités** dont  
898 logements  
à Saint-Priest



Faire de  
l'habitat social  
une opportunité

## Notre projet stratégique

### Notre engagement

Être un acteur social **efficace, responsable, exemplaire** et **engagé** des politiques publiques.

### Notre intention

Faire de l'habitat social **une opportunité !**

### Notre réponse

Permis d'agir ! un projet stratégique qui se décline en **3 grandes ambitions** :

**PERMIS**  
**d'accompagner**

Est Métropole Habitat  
donne une place à chacun

**PERMIS**  
**d'éco-construire**

Est Métropole Habitat  
réalise son big bang écologique

**PERMIS**  
**d'oser**

Est Métropole Habitat  
concrétise son envie d'aller plus loin



## adaptations des logements pour les différents handicaps

Est Métropole Habitat systématise la mise en place de logement PMR, dans les programmes neufs, avec la charte « référentiel logements adapté » de la Métropole de Lyon (ex-Charte Rhône +) dans 20% des logements,

Dans les opérations de réhabilitation (Seconde vie du patrimoine) nous déposons tous les éléments qui constituent le bâtiment sauf la partie structurel en béton.

Nous réaménageons les logements pour leur donner la fonctionnalité équivalente à des logements neuf, nous adaptons 10% des logements

( exemple de l'opération « Seconde Vie » de la grande barre de Pranard à Villeurbanne)



## adaptations des logements pour l'accompagnement au vieillissement

- 25% des locataires d'Est Métropole Habitat ont plus de 65 ans

### Dans les opérations de réhabilitation

- Nous adaptons systématiquement 10% des salles de bains pour l'accompagnement au vieillissement des habitants
  - Mise en place d'ascenseurs pour les bâtiments, pour l'accompagnement au vieillissement des habitants (exemple de l'Opération de réhabilitation de la résidence Auriol à Villeurbanne)
- Nous proposons des mutations dans des logements adaptés au vieillissement pour nos locataires à partir de 50 ans
- À partir de 70 ans le déménagement est perçu par nos locataires comme aussi impactant que le décès d'un proche.*



## Présentation de l'opération AURIOL

### CONTEXTE de départ

#### Réhabilitation de 50 logements avec un programme de travaux:

- Isolation thermique par l'extérieur, changement d'étiquettes de D à B
- Mise en place de balcons,
- Rénovation des salles de bains avec 10% des salles de bains adapté au vieillissement
- Création d'une nouvelle cage d'escalier (demi-palier) avec la mise en place d'un ascenseur par allée,

Coûts global 5 147 k€ TTC

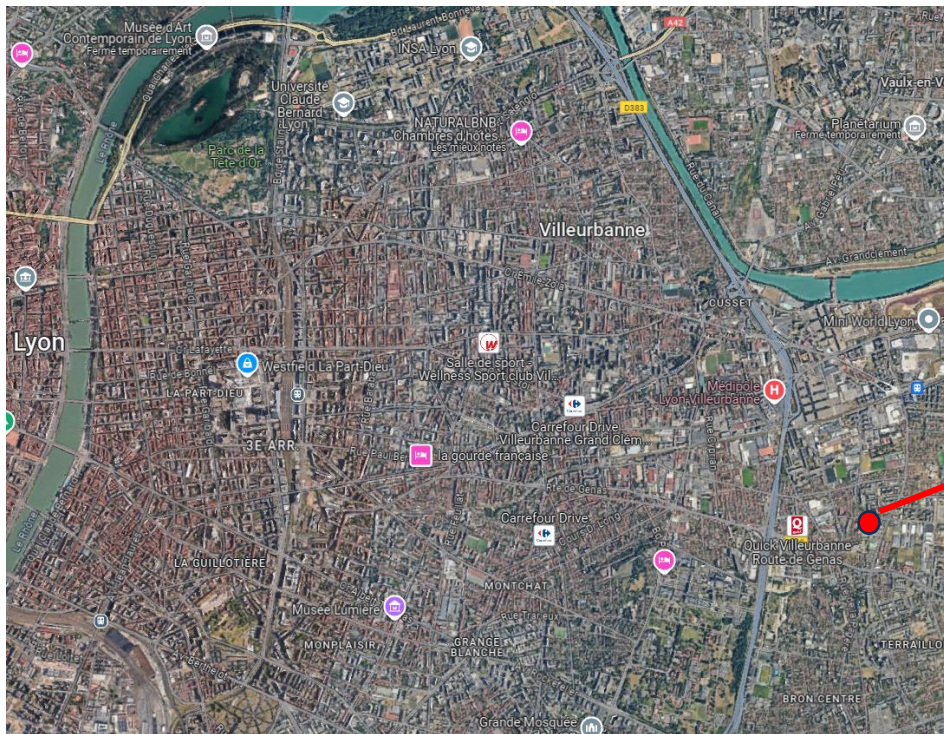
Coût au logement 102 k€ TTC

Création d'ascenseurs ( coût travaux 325 k€ ht / ascenseur)

Réfection des salles de bains (coût travaux 5 k€ ht / salle de bain)



## Présentation de l'opération AURIOL



Quartier des broses sur la commune de Villeurbanne



172 rue de la poudrette

Adaptation des logements PMR et accompagnement au Vieillessement



## Présentation de l'opération AURIOL

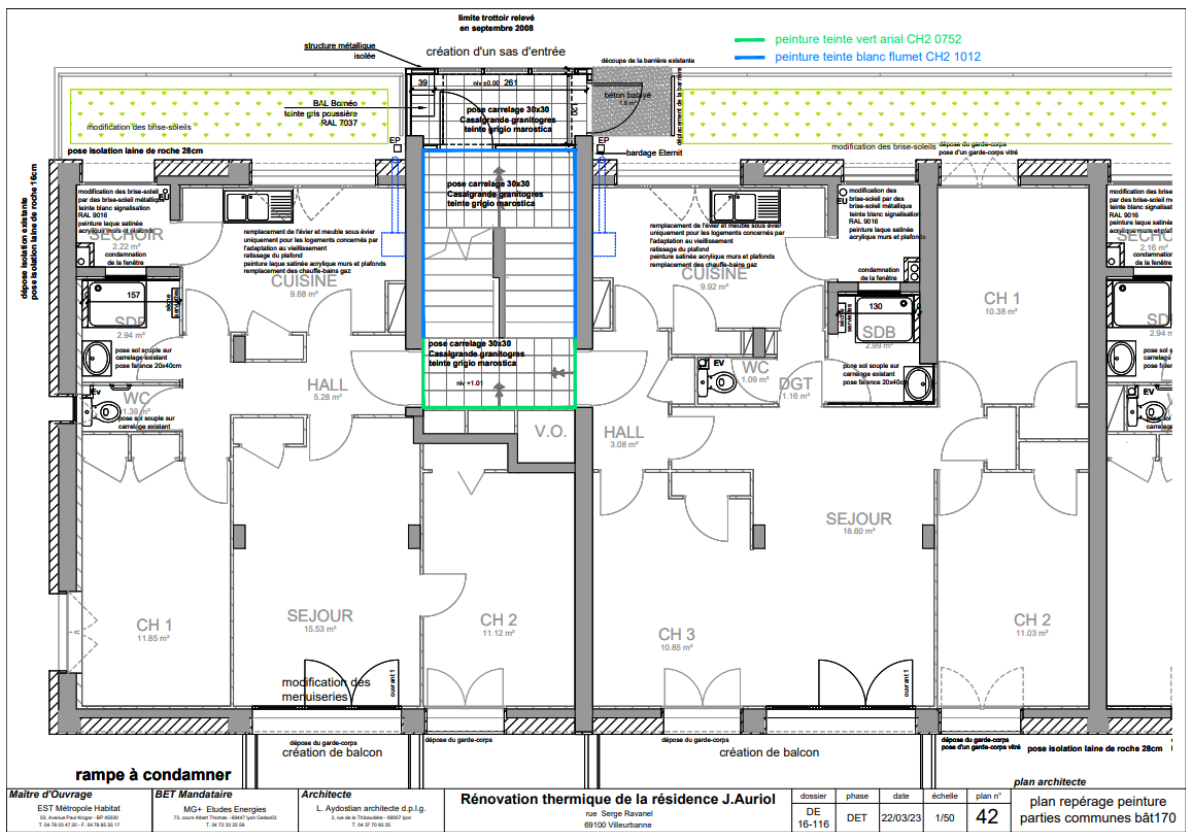


### État de l'existant

Adaptation des logements PMR et accompagnement au Vieillessement



# Présentation de l'opération AURIOL

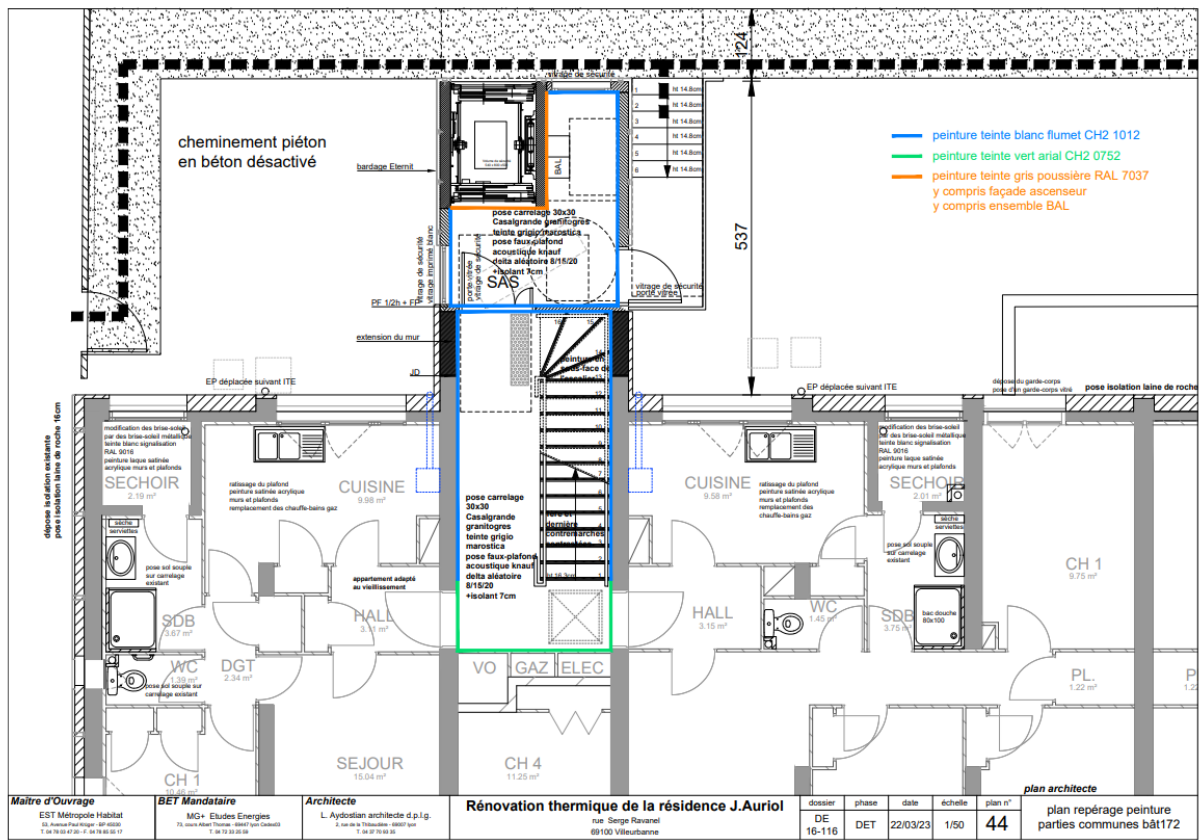


## Plan de l'existant

Adaptation des logements PMR et accompagnement au Vieillessement



# Présentation de l'opération AURIOL



<b>Maitre d'Ouvrage</b> EST Métropole Habitat 63 Avenue Paul Frugier - BP 65020 T. 04 78 20 02 00 - F. 04 78 20 02 04	<b>BET Mandataire</b> MG+ Etudes Energies 75, avenue Albert Thomas - 69687 Lyon Cedex 03 T. 04 78 20 20 08	<b>Architecte</b> L. Ayodjian architecte d.p.l.g. 2, rue de la République - 69687 Lyon T. 04 78 20 20 30	<b>Rénovation thermique de la résidence J.Auriol</b> sur George Renardet 69100 Villeurbanne	dossier DE 16-116	phase DET	date 22/03/23	échelle 1/50	plan n° 44	<b>plan architecte</b> plan repérage peinture parties communes bât172
--	---	---	---	-------------------------	--------------	------------------	-----------------	---------------	--

## Plan du projet

Adaptation des logements PMR et accompagnement au Vieillessement



## Présentation de l'opération AURIOL



Salle de bains avant

Adaptation des logements PMR et accompagnement au Vieillessement



## Présentation de l'opération AURIOL



Salle de bains après

Adaptation des logements PMR et accompagnement au Vieillessement



## Présentation de l'opération AURIOL

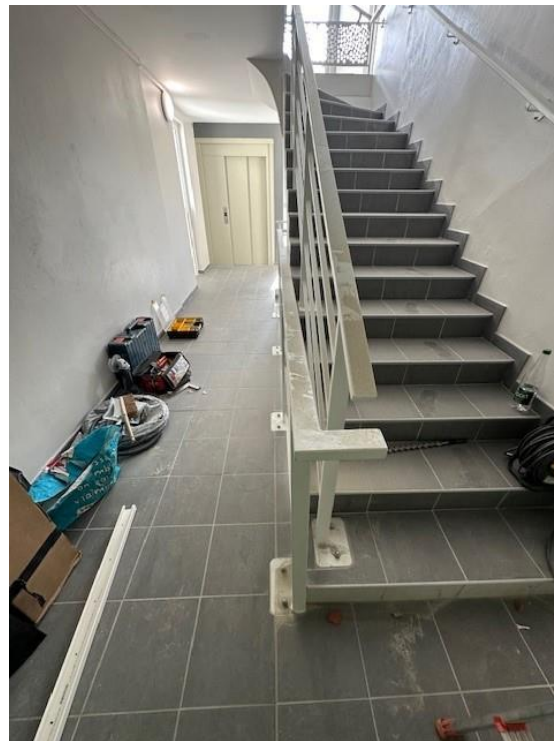


### Création ascenseur

Adaptation des logements PMR et accompagnement au Vieillessement



## Présentation de l'opération AURIOL



### Création ascenseur

Adaptation des logements PMR et accompagnement au Vieillessement



## Présentation de l'opération AURIOL



Mise en place d'une sapine provisoire sur les séjours

Adaptation des logements PMR et accompagnement au Vieillessement



## Présentation de l'opération SECONDE VIE DE LA GRANDE BARRE DE pRANARD

### CONTEXTE de départ

#### Réhabilitation de 145 logements avec un programme de travaux:

- Mise à nue du bâtiment avec conservation de la structure béton uniquement
- Isolation thermique par l'extérieur, changement d'étiquette de G à A
- Agrandissement des coursives collectives pour les privatisés pour chaque logement,
- Changement des typologies des logements passant de T4 à T3 pour la même surface
- Création d'une allée 100% logement étudiant avec 21 T1
- Création de 10 logements adaptés

Coût global de l'opération 16 000 000€ TTC

Coût au logement 111 111€TTC



## Pranard e & f

### Une restructuration lourde pour transformer un quartier



Pranard E :  
16 logements occupés



Pranard F :  
117 logements après  
relogement

Travaux 2023 – 2025





Pranard e & f



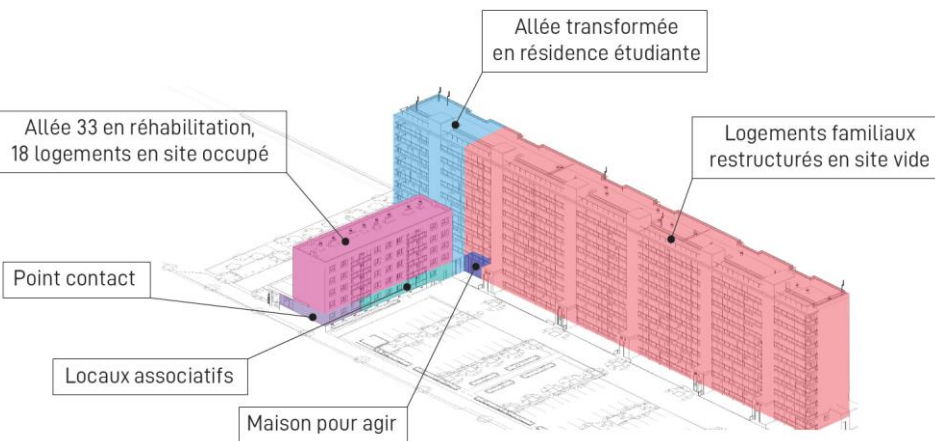
Enduit en terre crue



Pranard e



De nouveaux halls





Pranard f

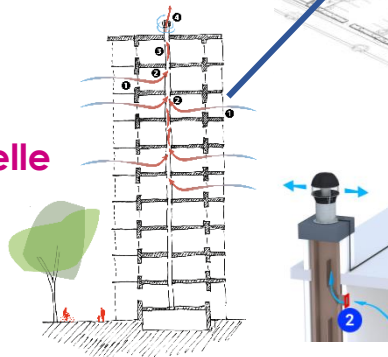
Une approche intégrée : confort et santé

## 1 - Rénovation haute performance



BBC-effinergie  
Rénovation

## 2 - Système de Ventilation naturelle hybride



## 3 - Système de façade vivante et durable

- Un espace extérieur habitable en toute saison
- Des panneaux de façade multi-usages



## 4 - Cellule d'Entrée

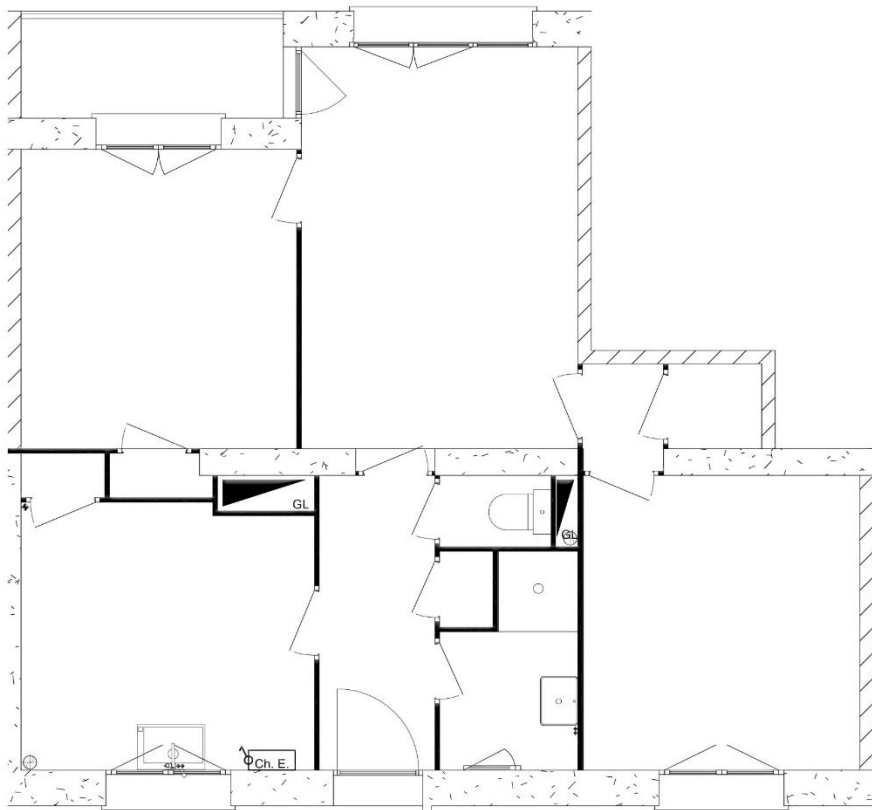


est  
MÉTROPOLE  
HABITAT



Pranard f

Une extension des logements pour créer des nouveaux espaces de vie



Plan appartement existant T3

Avant restructuration et réhabilitation

Résidence Pranard F



## Pranard f

Une extension des logements pour créer des nouveaux espaces de vie

Chambres / salle de bain  
/WC (à l'arrière du logement)

Cuisine

Séjour Séjour

Nouvelle pièce de vie grâce  
à la nouvelle peau :  
un balcon

Ascenseur

Entrée privative

Nouveau hall d'entrée,  
rangements

## PIA Santé

Séjour - salle à manger (T3)

avant travaux : 14 m<sup>2</sup>

après travaux : 21 m<sup>2</sup>

basculement côté Ouest

Conservation des T5  
offre rare

Allée 33 en ré  
18 logements er

Point contact

Locaux as

# Points de vigilances

- Travail en site occupés, compliqué sur le long terme
- Tenir compte des parties éligibles au dégrèvement de TFPB
- Tenir compte de tous les handicaps et pas que PMR ( mal voyant et mal entendant)

## 1<sup>er</sup> temps de travail en atelier / table-ronde

**Constats** : selon vous, quels sont les freins identifiés à la mise en œuvre de travaux d'accessibilité en copropriété ?

Quelques consignes :

- Répartition par groupes
- 30 min d'échanges
- 10 min de restitution

## 1<sup>er</sup> temps de travail (Freins)

Les freins identifiés lors de l'atelier peuvent se ranger en plusieurs catégories :

En premier lieu l'aspect financier

- Le coût de ces travaux
- Des aides parfois insuffisantes ou difficilement mobilisables

En second lieu la mobilisation de l'ensemble des copropriétaires

- Une vision « court-termiste » avec le sentiment de ne pas être concerné voir même d'être stigmatisé comme une copropriété « de vieux »
- Des prises de décisions collective difficile en copropriété (ex: propriétaires bailleurs peu impliqués)

Puis des contraintes techniques à s'engager sur ce sujet :

- Des projets d'accessibilité qui peuvent passer au second plan après un projet de rénovation
- Une configuration du bâti rendant difficile ce genre de réalisations
- Des contraintes architecturales (ABF)
- Une question foncière posant la limite entre la copropriété et l'espace public



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# RÉCIPRO-CITÉ

Chloé Viallefond, coordinatrice du bureau d'études

Atelier copropriétés du CRHH du 12 septembre 2024

---



Une entreprise de l'ESS agréée **Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale**

60

collaborateurs  
aux profils  
variés

7500

bénéficiaires de  
tous les âges

34

tiers-lieux et  
Maisons des  
Projets

5

métiers complémentaires  
pour vous accompagner !



Avec une **mission sociale** au cœur de nos projets...

“ Créer des lieux qui créent des liens ”



Adapter l'habitat pour des logements évolutifs au fur et à mesure du vieillissement



Lutter contre l'isolement grâce à la solidarité de voisinage



Prévenir la dépendance des seniors grâce à un professionnel et un réseau de partenaires qualifiés



Contribuer à la cohésion sociale grâce aux liens de partage entre générations

**Objectif :** Remettre les usagers au cœur des projets

**Contexte :** A l'échelle de projets urbains, de projets de résidentialisation et/ou de réhabilitation de logements sociaux, d'opérations neuves privées, sociales ou mixtes

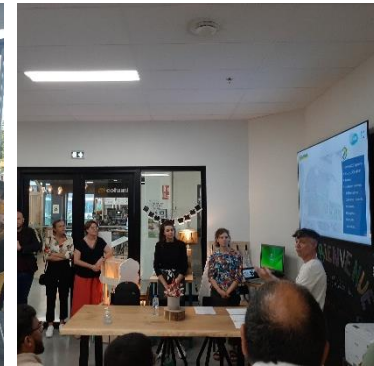
### Missions

En amont du projet	Tout au long du projet	Après la livraison du projet
Plan guide (volet usages)	Sensibilisation des usagers au projet de quartier	Accompagnement de l'appropriation des espaces publics et/ou collectifs
Diagnostic de territoire	Définition et mise en œuvre de stratégie de concertation	Accompagnement de collectifs d'habitants à la définition des modalités de gestion d'espaces partagés et/ou de montage de projets collectifs
Préconisations sur la qualité d'usage et l'adaptation des logements au vieillissement	Implication des usagers dans la définition des espaces publics et/ou collectifs, des espaces partagés, des usages et services	Sensibilisation des équipes de gestion et des habitants au fonctionnement des équipements et aux éco-gestes
Accompagnement de la programmation et du montage d'espaces, d'usages et de services partagés	Accompagnement de l'information à destination des usagers	

- 58 logements (30 sociaux, 28 en accession)
- Une Gestionnaire-Animatrice à mi-temps qui a accompagné la vie de la Maison des Projets de 2020 à 2022, puis une association d'habitants
- Des afterworks, des fêtes des voisins, un club couture, des après-midis contes, la mise en commun d'un compost...
- Accompagnement du montage de l'association à travers un processus expérimental et itératif, des retours d'expérience et de l'aide à la prise de décisions sur différentes thématiques : Informer, mobiliser et consulter ses voisins, communication bienveillante, montage de projets collectifs, gestion partagée d'un espace, montage associatif et gouvernance de l'association, gestion budgétaire, lien avec le bailleur



- 116 logements (accession et locatif libre)
- Organisation d'ateliers d'interconnaissance pendant la phase chantier
- Organisation d'une réunion avec le conseil syndical à la livraison : poser les enjeux de la vie collective au sein de la copropriété, acculturation au rôle du conseil syndical
- Diffusion d'un questionnaire à l'ensemble des copropriétaires autour des espaces partagés (usages, volonté de participer, de proposer, de s'impliquer, besoin d'accompagnement)
- Série d'ateliers pour accompagner les copropriétaires dans l'appropriation de leur lieu de vie et la structuration du collectif



## 2<sup>e</sup> temps de travail en atelier / table-ronde

**Propositions** : que mettre en place pour favoriser la prise en compte de l'accessibilité, du vieillissement de la population et de l'amélioration du cadre de vie dans les copropriétés ?

Quelques consignes :

- Répartition par groupes
- 30 min d'échanges
- 10 min de restitution

## 2<sup>e</sup> temps de travail (Pistes)

Les pistes d'améliorations peuvent se classer de la manière suivante :

En premier lieu l'aspect financier

- Une volonté politique nationale rendant cette thématique plus connue (plus de communication sur ce sujet), avec des financements incitatifs.
- Aménager les règles d'éligibilité (plus de souplesse)

En second lieu, l'aspect réglementaire

- Inclure un volet de l'accessibilité de l'immeuble dans le PPPT
- Faire évoluer la loi de 1965 (majorités de votes)
- Associer la réhabilitation du bâti à la thématique de l'accessibilité

Des pistes peuvent être également liées à l'accompagnement, la mobilisation ou la sensibilisation

- S'appuyer sur des réalisations, « la preuve par l'exemple »
- Être accompagné d'un AMO ou AMU comme tiers de confiance
- Former les conseils syndicaux à leur rôle dans la copropriété
- Sensibiliser les habitants au collectif
- Intégrer d'autres sujets (poussettes, vélos) pour les liés à l'accessibilité des personnes handicapées

# Conclusion

Atelier copropriétés du CRHH du 12 septembre 2024

---

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service habitat construction

69453 Lyon cedex 06

Tél. 04 26 28 60 00

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



# FIN

# Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable

**Ségolène CHAUSSE  
Océane FIORE  
Arthur PEQUEY  
David PEREZ**

102 avenue Maréchal de Saxe  
69003 Lyon

Tél. 04 72 84 80 80  
[lyon@urbanis.fr](mailto:lyon@urbanis.fr)